



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Avril 2022

971-219711322-20220429-2-DE

Réception par le Préfet : 29-04-2022

Publication le : 29-04-2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	28	06

Vote	
A La Majorité	Pour : 23
	Contre : 00
	Abstentions : 05

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

07/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Mercredi 13 Avril à 8h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 07 Avril 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (8h10) - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE (08h40) - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE (8h37) - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO -(22)

REPRÉSENTÉS : Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA) - Mme Annie CHRISTOPHE (ayant donné procuration à Mme Gilberte EUGENIE) - Mme Marie-Pierre DAMAS (ayant donné procuration à Jean-Philippe NOËL) - M. Claude JERSIER (ayant donné procuration à Mme Josette OTTO).....(06)

ABSENTE : Mme Laurence LAROCHELLE (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Monsieur Serge SACILE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

D_20220413_14

PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DU
PROJET DE CHANTIER D'INSERTION INTITULE « REHABILITATION
DE LA VILLA PASTORALE »DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- CONSIDERANT le rapport de M. Le Maire exposé comme suit :

L'action servant de support à cet ACI consiste à la réhabilitation de la Villa Pastorale, bâtiment à haute valeur historique de notre commune, qui faute de travaux récents n'est pas exploité à la hauteur de son potentiel.



971-219711322-20220429-2-DE

Reception par le Préfet : 29-04-2022
Publication le : 29-04-2022

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 13 Avril 2022

Les candidats retenus seront employés en tant que salariés polyvalents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour :

- 15 contrats pour la Réhabilitation du bâti.
- Un effectif de 05 à 08 salariés en insertion sera affecté à l'entretien des abords et du jardin de cet édifice.

Suite à une mise en concurrence sous forme de MAPA, la mise en œuvre de ce chantier a été confiée pour le :

Lot 1 et 3 à FORE ALTERNANCE

Lot 2, 3 et 4 à FIDLFI

Le coût global de l'opération présentée par la Collectivité s'élève à **3 220 368,36 €** sur 36 mois, soit **1 073 456,12 €** par an

Le budget prévisionnel de cette opération prévoit :

- la participation de l'État à hauteur de **976 368,36 €**,
- de la Collectivité de Trois-Rivières à **210 000 €**,
- et du FSE à **2 034 000 €**.

Le co-financement des salaires en CDDI et des agents communaux affectés au suivi de l'opération, les matériaux, la location de matériels et autres frais annexes seront pris en charge directement par la Collectivité de Trois-Rivières.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour notre collectivité et pour nos administrés :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE,

A LA MAJORITE MOINS 5 ABSTENTIONS : (Mme Sylviane BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE – M. Jimmy FAUSTA – Mme Josette OTTO – M. Claude JERSIER)

Article 1 : **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme présenté ci-dessus ;

Article 2 : **D'AUTORISER** le Maire à solliciter toutes les sources de subventions pouvant permettre de compléter le plan de financement de cette opération ;

Article 3 : **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents permettant la mise en œuvre de cet ACI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE